

CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRE 2019-2020

**MÉMOIRE DE LA
VILLE DE LONGUEUIL**

Janvier 2019

TABLE DES MATIÈRES

1. LONGUEUIL, VILLE-CENTRE D'UNE AGGLOMÉRATION EN PLEINE CROISSANCE	3
2. DE NOUVEAUX OUTILS POUR LES GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ	4
3. FAVORISER LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS	6
■ PROJETS D'INFRASTRUCTURES PRIORITAIRES	7
4. RENDRE PLUS SIMPLES ET EFFICIENTS LES PARTENARIATS ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES MUNICIPALITÉS	10
ANNEXE 1	11
ANNEXE 2	12
ANNEXE 3	13
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	14

1. LONGUEUIL, VILLE-CENTRE D'UNE AGGLOMÉRATION EN PLEINE CROISSANCE

Forte de 360 ans d'histoire, Longueuil est la ville-centre d'une agglomération qui regroupe près de 427 000 habitants, soit la 3^e agglomération au Québec, et jouit d'une situation géographique exceptionnelle le long du fleuve Saint-Laurent.

Cette agglomération propose une qualité de vie résidentielle unique et peut compter sur un système efficace de transport public par autobus, des établissements d'éducation et des institutions collégiales : Cégep Édouard-Montpetit, Collège Champlain, École nationale d'aéronautique (ÉNA); et universitaires : Université de Sherbrooke, Université de Montréal, Université du Québec à Montréal de haut niveau regroupant un bassin de 170 000 étudiants.

L'agglomération de Longueuil est aussi le moteur économique de la Montérégie, région totalisant 1,5 million d'habitants. Longueuil comporte pas moins de 15 zones industrielles et profite d'un accès terrestre direct au marché américain. Elle regroupe également le plus grand bassin de main-d'œuvre au Québec et se place comme le premier pôle d'emploi de la Rive-Sud.

Enfin, son territoire regroupe les villes de Boucherville, Brossard, Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert, et est représenté, en tout ou en partie par six circonscriptions provinciales : Taillon, Vachon, Marie-Victorin, Montarville, La Pinière et Laporte.

Par conséquent, l'agglomération de Longueuil étant devenue la 3^e en importance de la province, cette dernière doit répondre aux défis des grandes villes. Pour ce faire, elle doit pouvoir compter sur des outils adéquats qui lui permettront de réaliser son plein potentiel.

2. DE NOUVEAUX OUTILS POUR LES GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ

UN NOUVEAU PACTE FISCAL

L'accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019 du gouvernement donne des moyens financiers aux municipalités leur permettant de remplir leur mission auprès des citoyens qu'elles desservent. Ce pacte fiscal présentement en cours viendra à échéance à la fin de l'année.

L'Union des municipalités du Québec a mis sur pied un comité stratégique et a établi un échéancier en vue des négociations de la prochaine entente. Longueuil participera, au premier chef, à alimenter la réflexion qui s'y tiendra afin de faire part de plusieurs préoccupations.

La première est de négocier une nouvelle entente de partenariat qui dégagera suffisamment de marge financière afin de libérer les municipalités de la taxation foncière comme principale source de financement. En effet, près de 70 % des revenus des villes et des municipalités proviennent de cette taxe sur les immeubles rendant très dépendantes les municipalités à la taxation et favorisant l'étalement urbain au détriment de la qualité des milieux de vie.

Par ailleurs, une approche intégrée de la fiscalité municipale doit prendre en considération la nécessité de débloquer des enveloppes spécifiques pour les enjeux qui ne seront pas couverts par la négociation. Par exemple, si le financement du transport collectif et de la mobilité urbaine n'est pas pris en considération spécifiquement dans la future entente, ce dernier doit être considéré dans un autre véhicule de financement propre au transport collectif et à la mobilité pour répondre aux besoins métropolitains.

Recommandation 1 : La Ville de Longueuil demande que le gouvernement du Québec prenne en considération la nouvelle réalité de la gestion des municipalités appelant une fin de la dépendance à l'impôt foncier comme principale source de financement afin de répondre au niveau de service attendu par les citoyens.

SOMMES TENANT LIEU DE TAXES

Les immeubles situés sur le territoire d'une municipalité sont portés au rôle foncier et tous ces immeubles sont imposables selon leur valeur imposable inscrite. Les immeubles du gouvernement du Québec, ceux des réseaux de Santé et services sociaux, des cégeps et des universités ainsi que des écoles primaires et secondaires ont droit à un avantage fiscal procuré par la loi faisant en sorte que le gouvernement ne paie pas la pleine valeur de la taxation ni le même taux de taxation qu'un immeuble non résidentiel. Or, la Ville de Longueuil doit donner les mêmes services publics à ces bâtiments que pour l'ensemble des autres bâtiments sur son territoire.

Cette situation génère une perte de revenus estimée en 2019 à 25,7 M\$, tel que détaillé dans l'**annexe 1**.

Recommandation 2 : La Ville de Longueuil demande au gouvernement du Québec d'assumer les taxes municipales à l'égard de ses immeubles selon la pleine valeur de taxation au taux de taxation non résidentiel, et ce, par souci d'équité envers l'ensemble des contribuables.

RECONNAISSANCE DE LA POSITION PARTICULIÈRE DE LONGUEUIL AU SEIN DE LA MONTÉRÉGIE

L'agglomération de Longueuil représente environ un tiers de la population montérégienne. À ce titre, elle concentre un grand nombre de besoins auprès de sa population. Après la dissolution des conseils régionaux des élus en 2015, la gouvernance municipale en développement régional a privilégié la création de programmes gérés par les MRC. Notons par exemple, le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), le Fonds de développement des territoires (FDT), le Fonds québécois d'initiatives sociales, le Fonds d'innovation et autres ententes sectorielles.

Contrairement à Laval, reconnue comme région administrative, l'agglomération de Longueuil est considérée comme une entité à l'instar des 14 autres MRC de différentes tailles et constituant des ensembles urbains très diversifiés de la région administrative de la Montérégie. Par ailleurs, les enveloppes budgétaires réparties pour l'ensemble de la Montérégie rendent dans certains cas inévitables les sommes dédiées à l'agglomération de Longueuil.

L'exemple de la répartition du FARR démontre bien cette situation. Le FARR est un programme à la disposition des régions afin d'investir dans des projets mobilisateurs ayant un rayonnement régional. Pour la période 2018-2019, l'agglomération de Longueuil a obtenu un financement total de 915 237 \$ affectés à des projets FARR. À titre de comparaison pour une population équivalente, Laval a obtenu pour la même période un fonds FARR de plus 1,7 M\$.

Par conséquent, par souci d'équité territoriale, tous les fonds, programmes ou ententes ministérielles devraient prendre en compte la réalité urbaine de Longueuil.

Recommandation 3 : La Ville de Longueuil demande que le gouvernement du Québec reconnaisse sa position particulière de ville principale de la Montérégie;

Considérant cette position particulière, que le gouvernement du Québec garantisse à Longueuil et à son agglomération une part dédiée de l'enveloppe montérégienne des différents fonds, programmes et autres ententes sectorielles.

DE NOUVEAUX OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les municipalités contribuent à un environnement propice à l'innovation et à l'entrepreneuriat. Elles assurent des services aux investisseurs, aux entrepreneurs et aux commerçants, et, à ce titre, agissent en première ligne pour assurer le développement économique de leur territoire.

Considérant la volonté du gouvernement de rendre réellement autonomes les municipalités à titre de gouvernement de proximité, l'agglomération de Longueuil doit pouvoir se prévaloir d'outils propres pour répondre aux besoins croissants liés à son développement économique, et ce, à l'instar des pouvoirs dévolus à Montréal dans le cadre de la *Loi sur la métropole* et à Québec via la *Loi sur la capitale nationale*.

Recommandation 4 : La Ville de Longueuil demande au gouvernement du Québec de créer un fonds dédié afin de soutenir financièrement des projets économiques sous forme de programme d'aide aux entreprises de son territoire et de son agglomération;

De donner à la Ville de Longueuil des pouvoirs règlementaires pour favoriser la dynamisation de ses artères commerciales et des pouvoirs de compensation aux commerçants conséquemment à un chantier de réfection d'une artère commerciale.

3. FAVORISER LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS



Comme agglomération de 427 000 habitants, Longueuil doit fournir une multitude de services aux citoyens de haute qualité comme, par exemple, la gestion de l'eau; la sécurité civile; la sécurité incendie; la sécurité publique, mais aussi le logement social; la gestion des matières résiduelles; la promotion économique ou encore le transport collectif.

Certains de ces secteurs nécessitent des investissements massifs à court terme pour assurer la prospérité du territoire dans les prochaines années.

MOBILITÉ

La question de la mobilité est au cœur des préoccupations métropolitaines et la création de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) vise à répondre aux préoccupations de planification, de développement, de soutien et de promotion du transport collectif sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Les enjeux de financement du transport collectif donnent lieu à maintes discussions depuis la mise en place de l'ARTM. Parmi les enjeux récurrents, figure la nécessité d'un financement approprié pour offrir une réelle alternative à l'automobile.

L'ARTM doit tenir compte des paramètres fixés par sa Politique de financement de l'Autorité, soit un plafond maximal de 30 % des contributions municipales et une cible de contribution des usagers.

Afin de limiter la hausse des contributions municipales, le gouvernement a mis en place un soutien financier de 399 M\$ venant à échéance en 2020 et qui vise à ajuster la hausse des contributions municipales afin que celles-ci ne dépassent pas l'indice de prix à la consommation (IPC). Ce soutien doit être prolongé dans les cadres budgétaires subséquents de l'ARTM.

À terme, une stratégie métropolitaine de diversification des sources de revenus est importante pour réduire la pression dans le coût des quotes-parts municipales dans les prochaines années.

Recommandation 5 : Afin que l'ARTM puisse mener à bien sa mission, la Ville de Longueuil demande que le gouvernement du Québec s'engage :

- à assurer le financement adéquat et en termes d'investissements et de coûts d'exploitation des transports collectifs dans le cadre budgétaire de l'Autorité régionale des transports métropolitains (ARTM); incluant également, de manière pérenne, le financement lié à la tarification sociale;
- à prolonger le soutien financier gouvernemental afin de limiter la hausse de contributions municipales au budget global de l'ARTM pour les années à venir.

Par ailleurs, Longueuil souscrit totalement au mandat de l'ARTM et participe d'ailleurs activement à son fonctionnement en proposant des projets concrets qui visent à résoudre rapidement les enjeux de mobilité sur le territoire desservi.

Ces projets sont le fruit d'une concertation appuyée par les élus locaux et les cinq maires de l'agglomération qui ont exprimé une stratégie intégrée du transport en commun, la Vision 2025.

Recommandation 6 : La Ville de Longueuil demande au gouvernement du Québec :

- d'appuyer le prolongement de la ligne jaune du métro jusqu'au boulevard Roland-Therrien*;
- d'appuyer le projet de construction du viaduc La Fayette;
- de mettre en place un tramway sur le boulevard Taschereau;
- de concrétiser le projet d'optimisation de l'autoroute 30;
- d'identifier rapidement des solutions de transport visant à désengorger le secteur du chemin de Chambly et de la route 116.

* Détails du projet à l'annexe 2.

LOGEMENTS SOCIAUX

Les villes de Gatineau et Québec ont obtenu il y a quelques années le statut de ville mandataire. Le statut de ville mandataire permet à une municipalité d'obtenir un nombre annuel préétabli d'unités lui permettant ainsi de mieux planifier le développement de logements sociaux sur son territoire. La municipalité mandataire doit signer une entente avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) facilitant l'accompagnement de la livraison du programme AccèsLogis Québec (ACL).

Depuis plus de deux ans, l'agglomération de Longueuil demande que la SHQ lui attribue annuellement de 250 à 300 unités, et ce, pour une période de cinq ans.

En outre, elle demande également au gouvernement du Québec et à la SHQ de relever les coûts maximaux admissibles (CMA) calculés sur des coûts de construction datant de 2009.

Recommandation 7 : La Ville de Longueuil demande au gouvernement du Québec d'obtenir le statut de ville mandataire du programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec;

De relever les coûts maximaux admissibles selon la réalité des coûts de construction de 2019.

PROJETS D'INFRASTRUCTURES PRIORITAIRES

COMPLEXE CULTUREL AU SEIN DU CENTRE-VILLE DE LONGUEUIL

Comme annoncé en février 2017, la Ville de Longueuil entend développer son centre-ville adjacent à la station de métro Longueuil—Université-de-Sherbrooke qui proposera, entre autres, un nouveau complexe culturel dans le secteur de la Place Charles-Le Moyne.

Ce projet d'envergure au cœur du centre-ville regroupe quatre OBNL culturels majeurs de Longueuil : le Théâtre de la Ville (TDLV), l'Orchestre symphonique de Longueuil (OSDL), Plein-Sud (centre d'exposition en art actuel) ainsi que le Théâtre Motus.

Le nouveau complexe culturel est le fruit de plusieurs ententes avec des organismes culturels et un promoteur immobilier et, par conséquent, l'approbation du dossier d'affaires soumis au gouvernement est une condition de succès.

Recommandation 8 : La Ville de Longueuil demande que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) réitère son soutien au projet de construction du futur complexe culturel de Longueuil, et ce, par le biais du renouvellement de l'accord de principe, accompagné d'un engagement financier de 20 M\$.

CENTRE AQUATIQUE À LONGUEUIL

La Ville de Longueuil désire construire un nouveau complexe aquatique avec des installations de qualité, adaptées aux besoins et favorables aux saines habitudes de vie de ses citoyens.

Le bâtiment d'une superficie construite de 4 500 m² comporte, entre autres : un bassin de 25 m avec 10 couloirs (645 m²), un bassin d'apprentissage et de détente (230 m²), une pataugeoire récréative (150 m²), une plage généreuse (possibilité d'installer des gradins amovibles pour 200 personnes du côté du bassin principal), une petite salle polyvalente, des tremplins de 1 m et un de 3 m, une rivière à courant, une glissoire et des jeux d'eau.

Le budget préliminaire total du projet est évalué à 30,5 M\$.

Le site d'implantation est le parc Gérard-Philipps, situé dans l'arrondissement de Saint-Hubert.

Recommandation 9 : La Ville de Longueuil demande au gouvernement du Québec de reconsidérer le projet de centre aquatique qui souscrit totalement aux objectifs du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans son programme de soutien aux installations sportives et récréatives et de devenir un partenaire financier de ce projet.

MAISON DES AÎNÉS

La Ville de Longueuil, certifiée Municipalité amie des aînés (MADA), a planifié construire une maison des aînés ouverte sur la communauté, polyvalente et conçue pour répondre aux besoins actuels et futurs de la population des seniors de Longueuil.

Le bâtiment d'une superficie construite de 2 482 m² comportera une panoplie de services répondant aux besoins de cette population, soit, entre autres : un gymnase double multifonctionnel pouvant se convertir en salle de réception dotée d'une capacité d'accueil de près de 300 personnes, mais aussi une petite salle d'entraînement avec appareils, une grande salle polyvalente en mesure d'accueillir des activités physiques ainsi que des salles de conférence et de formation multimédia.

Recommandation 10 : La Ville de Longueuil demande au gouvernement du Québec de considérer le projet de la maison des aînés de Longueuil et de devenir un partenaire financier de ce projet.

ENVIRONNEMENT (FONDS VERT)

La lutte au GES est une préoccupation centrale des municipalités qui, à titre de gouvernement de proximité, interviennent directement sur le territoire en vue d'atteindre les cibles de réduction et assurer une qualité de vie à leur citoyen.

Le Fonds vert, créé en 2006, est une initiative transversale à plusieurs ministères visant à favoriser le développement durable du Québec. En décembre dernier, le gouvernement a annoncé une réforme de ce fonds dans le cadre du prochain Plan d'Action sur les changements climatiques.

Recommandation 11 : Dans le contexte de révision du Fonds vert et afin d'accélérer la lutte aux changements climatiques, la Ville de Longueuil demande au gouvernement du Québec de créer un programme à même le Fonds vert dédié pour les municipalités et permettre à celles-ci de soumettre des projets porteurs répondant efficacement aux objectifs environnementaux;

Ce programme devra répondre à des principes de simplification de soumission de dossiers et de prise en considération des échéanciers de livraison de projet eu égard aux versements des subventions qui pourraient être accordées.

FINANCEMENT POUR FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les municipalités font de plus en plus face à la réalité des changements climatiques et à des phénomènes extrêmes (sécheresse, tempête, inondation, etc.) dont les enjeux dépassent les frontières de leur territoire.

Face à cette multiplication de phénomènes climatiques, les programmes actuels doivent être bonifiés, et d'autres devraient être créés pour aider les municipalités, à l'instar du *Fonds fédéral d'atténuation et d'adoption en matière de catastrophes*.

Recommandations 12 : La Ville de Longueuil demande au gouvernement de créer un fonds dédié aux changements climatiques pour assurer un financement approprié aux municipalités.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le service de police est une dépense conséquente pour une municipalité. En effet, plusieurs villes paient leur corps de police à 100 % à même leur budget alors que d'autres municipalités desservies par la Sûreté du Québec (SQ) ne paient qu'une partie des frais de ce service puisque le gouvernement a limité à 3,1 % la fluctuation de coûts en 2019.

Recommandation 13 : L'agglomération de Longueuil demande au gouvernement du Québec de mettre fin à l'iniquité actuelle envers les villes ayant leur corps de police et de revoir la limitation des coûts de service de la SQ considérant que les citoyens paient déjà des services de police dans certaines villes.

Afin de trouver un consensus équitable dans ce sens pour toutes les municipalités, Longueuil suggère la mise en place d'un comité consultatif regroupant différentes municipalités quant au financement des services de police. Cette approche pourrait être mise en œuvre via le caucus des grandes villes de l'Union des municipalités du Québec.

4. RENDRE PLUS SIMPLES ET EFFICIENTS ■ LES PARTENARIATS ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES MUNICIPALITÉS

Comme le mentionnait le premier ministre dans son discours inaugural, l'une des priorités est d'aider le développement économique régional. Dans ce sens, Longueuil est un catalyseur de projets audacieux aux retombées à la fois pour son agglomération et pour sa région.

Dans une volonté de faire des municipalités un partenaire de premier ordre du gouvernement, la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* fut un premier jalon donnant plusieurs outils aux municipalités afin de rendre des services aux citoyens.

Si la loi reconnaît les municipalités comme des véritables gouvernements de proximité, celles-ci s'attendent maintenant à une simplification de leurs relations avec les ministères dans le cheminement de projet pour garantir une contribution gagnante à l'action gouvernementale.

En effet, dans un contexte de fort développement que vit Longueuil ces dernières années, les projets structurants, énumérés en **annexe 3**, touchent simultanément plusieurs aspects tels que le transport, l'éducation, l'environnement, la culture ou encore l'agriculture et requièrent de multiples démarches auprès de différents ministères. Ces démarches rendent parfois complexe leur réalisation, car elles décuplent les intervenants, ce qui peut allonger les délais de réalisation.

Recommandation 14 : Dans une volonté de hausser le taux de réalisation des projets de développement porteurs et structurants garant d'importantes retombées économiques et sociales, la Ville de Longueuil demande au gouvernement du Québec, comme partenaire de développement, d'interagir avec un répondant unique de haut niveau lorsque plus d'un ministère est impliqué.

ANNEXE 1

La perte annuelle de revenus due aux sommes tenant lieu de taxes se calcule à plusieurs niveaux :

1. Seulement une partie de la valeur de l'immeuble est prise en considération dans le calcul des taxes.

■ Perte de revenus estimée en 2019 : 2,6 M\$

- Ce montant correspond à l'écart entre le pourcentage de la valeur de l'immeuble sur lequel le ministère compense la Ville, soit plus ou moins 80 % au lieu d'une compensation à 100 %.
- Exemple : Pour l'hôpital Pierre-Boucher, la Ville de Longueuil reçoit une compensation correspondant à 85 % de la valeur de l'immeuble auquel est appliqué le taux global de taxation.
- À noter que, pour une école, le même taux de compensation est de 72 %, générant plutôt un écart de 28 %.

2. À chaque dépôt de rôle, la valeur de ces immeubles n'évolue pas au même rythme que les autres immeubles. En 2019, leur progression a été nulle alors que la valeur des immeubles non résidentiels a augmenté de 7 %. Cette situation a pour effet de faire baisser le taux global de taxation, procurant un net avantage fiscal.

■ Perte de revenus estimée en 2019 : 0,7 M\$

3. Les taxes sont assumées à un taux global de taxation équivalant au taux appliqué pour les immeubles résidentiels alors qu'ils pourraient se qualifier comme immeubles non résidentiels.

■ Perte de revenus estimée en 2019 : 25,7 M\$

- Ce montant exprime un manque à gagner entre l'application de la compensation actuelle et l'application de la taxation non résidentielle.
- Il correspond à la différence calculée sur l'ensemble de la valeur de l'immeuble et non pas seulement sur l'écart entre le taux compensé et sa pleine valeur.
- L'écart provient enfin de la différence entre le taux de taxation résidentiel et le taux de taxation applicable aux immeubles non résidentiels, ce dernier étant trois fois plus élevé.

ANNEXE 2

Depuis son inauguration en 1967, la station de métro Longueuil–Université-de-Sherbrooke, située au pied du pont Jacques-Cartier, est rapidement devenue la plus achalandée de tout le réseau en pointe du matin. Localisée en plein cœur du centre-ville de Longueuil, un secteur en pleine effervescence qui présente une mixité de fonctions institutionnelles, résidentielles, commerciales, de divertissement et de bureaux, cette station de métro connaît un achalandage important qui n'est pas en voie de fléchir, ce qui met en évidence la nécessité de prolonger la ligne jaune.

La prolongation de la ligne jaune permettra d'améliorer nettement la mobilité, non seulement pour l'agglomération de Longueuil, mais pour une partie importante de la Rive-Sud. Ce projet servira également de levier pour concrétiser et consolider le développement du centre-ville de Longueuil, incluant le futur quartier Longue-Rive, de même que le redéveloppement et la revitalisation d'autres secteurs clés de la ville, comme le pôle Roland-Therrien, une friche industrielle représentant une opportunité unique de concevoir un tout nouveau quartier dans un endroit stratégique et où la Ville prévoit accueillir 7 000 nouvelles unités de logement.

Compte tenu de l'important bassin de population existante (environ 30 000 personnes) qui sera desservi par le prolongement de la ligne jaune, cette démarche s'inscrit directement dans les orientations du gouvernement du Québec, soit diminuer l'empreinte carbone et les émissions de GES, et atteindre les objectifs de l'accord de Paris.

La première phase du prolongement de la ligne jaune comprend quatre stations : une station dans le secteur de la pointe de la voie maritime, une seconde dans le secteur du Vieux-Longueuil, une troisième dans le secteur de la rue d'Auvergne et une quatrième à l'intersection de la rue de Gentilly et du boulevard Roland-Therrien, à proximité du Cégep Édouard-Montpetit, représentant quelque 11 500 entrants supplémentaires en heure de pointe. Une seconde phase du prolongement avec deux autres stations jusqu'au boulevard Jacques-Cartier devra faire l'objet d'analyses plus détaillées.

Estimé à 1,1 milliard de dollars en 2014, ce projet serait admissible à plusieurs fonds fédéraux, ce qui permettrait de limiter les répercussions financières pour la région métropolitaine et pour le gouvernement du Québec. Les nouveaux pouvoirs de l'ARTM en termes de redevances en transport, obtenues dans le cadre de la nouvelle *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*, permettent aussi d'entrevoir des solutions additionnelles pour bonifier le financement du projet.

Enfin, le gouvernement fédéral a annoncé en 2016 un nouveau Fonds pour l'infrastructure de transport en commun, qui prévoit 20,1 milliards de dollars d'investissements entre 2017 et 2027 dans le cadre d'ententes bilatérales avec les provinces et les territoires.

ANNEXE 3

Longueuil a planifié son développement économique sur quatre secteurs stratégiques : agroalimentaire; aérospatiale; matériel et équipement de transport; et technologies de l'information, et autour de trois zones de développement prioritaire à très fort potentiel :

- Le projet centre-ville qui vise à revitaliser le secteur de la Place Charles-Le Moyne prévoit une place publique urbaine centrale, un complexe culturel d'envergure et un parc sur les rives du fleuve de 35 ha et d'une promenade riveraine de 4,5 km. Ce secteur est aussi propice à l'optimisation du terminus d'autobus réaménagé et intégré au développement urbain, incluant une révision de la circulation aux abords du pont Jacques-Cartier (viaduc La Fayette).
- Le développement de la zone aéroportuaire qui requiert une aérogare moderne afin de faire de l'Aéroport Montréal Saint-Hubert Longueuil la plaque tournante du transport aérien régional au Québec, complémentaire à l'écosystème aéroportuaire de la région métropolitaine. La zone aéroportuaire compte déjà sur des centres d'excellence que sont l'École nationale d'aérotechnique et le Centre technologique en aérospatiale.
- Le réaménagement du pôle Roland-Therrien en vue d'en faire un quartier durable de type TOD prévoyant l'aménagement de plus 7000 unités d'habitation, un nouveau milieu de vie d'emplois, et de loisirs intégrés dans un déploiement de nouvelles mobilités qui répondent aux meilleurs principes de développement durable.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS



Recommandation 1 : La Ville de Longueuil demande que le gouvernement du Québec prenne en considération la nouvelle réalité de la gestion des municipalités appelant une fin de la dépendance à l'impôt foncier comme principale source de financement afin de répondre au niveau de service attendu par les citoyens.

Recommandation 2 : La Ville de Longueuil demande au gouvernement du Québec d'assumer les taxes municipales à l'égard de ses immeubles selon la pleine valeur de taxation au taux de taxation non résidentiel, et ce, par souci d'équité envers l'ensemble des contribuables.

Recommandation 3 : La Ville de Longueuil demande que le gouvernement du Québec reconnaisse sa position particulière de ville principale de la Montérégie;

Considérant cette position particulière, que le gouvernement du Québec garantisse à Longueuil et à son agglomération une part dédiée de l'enveloppe montérégienne des différents fonds, programmes et autres ententes sectorielles.

Recommandation 4 : La Ville de Longueuil demande au gouvernement du Québec de créer un fonds dédié afin de soutenir financièrement des projets économiques sous forme de programme d'aide aux entreprises de son territoire et de son agglomération;

De donner à la Ville de Longueuil des pouvoirs réglementaires pour favoriser la dynamisation de ses artères commerciales et des pouvoirs de compensation aux commerçants conséquemment à un chantier de réfection d'une artère commerciale.

Recommandation 5 : Afin que l'ARTM puisse mener à bien sa mission, la Ville de Longueuil demande que le gouvernement du Québec s'engage :

- à assurer le financement adéquat et en termes d'investissements et de coûts d'exploitation des transports collectifs dans le cadre budgétaire de l'Autorité régionale des transports métropolitains (ARTM); incluant également, de manière pérenne, le financement lié à la tarification sociale;
 - à prolonger le soutien financier gouvernemental afin de limiter la hausse de contributions municipales au budget global de l'ARTM pour les années à venir.
-

Recommandation 6 : La Ville de Longueuil demande au gouvernement du Québec :

- d'appuyer le prolongement de la ligne jaune du métro jusqu'au boulevard Roland-Therrien;
 - d'appuyer le projet de construction du viaduc La Fayette;
 - de mettre en place un tramway sur le boulevard Taschereau;
 - de concrétiser le projet d'optimisation de l'autoroute 30;
 - d'identifier rapidement des solutions de transport visant à désengorger le secteur du chemin de Chambly et de la route 116.
-

Recommandation 7 : La Ville de Longueuil demande au gouvernement du Québec d'obtenir le statut de ville mandataire du programme Accèslogis Québec de la Société d'habitation du Québec;

De relever les coûts maximaux admissibles selon la réalité des coûts de construction de 2019.

Recommandation 8 : La Ville de Longueuil demande que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) réitère son soutien au projet de construction du futur complexe culturel de Longueuil, et ce, par le biais du renouvellement de l'accord de principe, accompagné d'un engagement financier de 20 M\$.

Recommandation 9 : La Ville de Longueuil demande au gouvernement du Québec de reconsidérer le projet de centre aquatique qui souscrit totalement aux objectifs du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans son programme de soutien aux installations sportives et récréatives et de devenir un partenaire financier de ce projet.

Recommandation 10 : La Ville de Longueuil demande au gouvernement du Québec de considérer le projet de la maison des aînés de Longueuil et de devenir un partenaire financier de ce projet.

Recommandation 11 : Dans le contexte de révision du Fonds vert et afin d'accélérer la lutte aux changements climatiques, la Ville de Longueuil demande au gouvernement du Québec de créer un programme à même le Fonds vert dédié pour les municipalités et permettre à celles-ci de soumettre des projets porteurs répondant efficacement aux objectifs environnementaux;

Ce programme devra répondre à des principes de simplification de soumission de dossiers et de prise en considération des échéanciers de livraison de projet eu égard aux versements des subventions qui pourraient être accordées.

Recommandations 12 : La Ville de Longueuil demande au gouvernement de créer un fonds dédié aux changements climatiques pour assurer un financement approprié aux municipalités.

Recommandation 13 : L'agglomération de Longueuil demande au gouvernement du Québec de mettre fin à l'iniquité actuelle envers les villes ayant leur corps de police et de revoir la limitation des coûts de service de la SQ considérant que les citoyens paient déjà des services de police dans certaines villes.

Afin de trouver un consensus équitable dans ce sens pour toutes les municipalités, Longueuil suggère la mise en place d'un comité consultatif regroupant différentes municipalités quant au financement des services de police. Cette approche pourrait être mise en œuvre via le caucus des grandes villes de l'Union des municipalités du Québec.

Recommandation 14 : Dans une volonté de hausser le taux de réalisation des projets de développement porteurs et structurants garant d'importantes retombées économiques et sociales, la Ville de Longueuil demande au gouvernement du Québec, comme partenaire de développement, d'interagir avec un répondant unique de haut niveau lorsque plus d'un ministère est impliqué.

